



# Comment changent les formations d'enseignants ?

Julie Desjardin  
Jacqueline Becke  
Pascal Guibe  
Olivier Maulin  
(sous la direction de)

deboeck **B**  
SUPÉRIEUR

absolument pas l'esprit de la  
commun cette fois à toute  
de l'information relative aux  
pédagogique. Les ressources  
un espace web institutionnel ;  
l'être, de véritables outils  
estation de cours ?

une logique plus cohérente  
réellement réussi à soutenir  
les étudiants pour pallier le  
pratique ? L'implantation de  
temps, et le processus est encore  
sur les apprentissages des  
prévu pour documenter tant  
et réels, en vue d'apporter

expérience de réforme vécue à  
gements de programmes, qui  
ation des enseignants ne peut  
Pour cela, les formateurs sont  
des réformes de programmes.  
doivent donc répondre à des  
une solution perçue comme effi-  
tant. Dans le cas présent, qui ne  
large, le problème perçu rési-  
stituants des programmes, et la  
égration. D'autres exemples de  
aient certainement être trouvés,  
aurait conduire à une démarche

les formateurs des freins et des  
une masse critique des seconds  
premiers, le changement proposé  
teurs, tant l'équipe enseignante  
pédagogique la place centrale

# 7

CHAPITRE

## **Entre libertés et contraintes, entre pro- et réactivité. Le cas d'un centre de formation initiale des enseignants en Fédération Wallonie-Bruxelles**

*Jacqueline Beckers et Germain Simons*  
Université de Liège – Centre interfacultaire  
de formation des enseignants (Cifen)

1. Introduction
2. Les forces motrices de la création du Cifen
3. Une initiative locale qui fait rupture : la création du Centre Interfacultaire de Formation des ENseignants (Cifen)
4. La formation des enseignants du secondaire supérieur est légiférée
5. Forces motrices et restrictives dans le développement contemporain du Cifen
6. Synthèse et conclusions

## 1. INTRODUCTION

Ce chapitre décrit et analyse l'émergence et l'évolution, sur une vingtaine d'années, d'une structure de formation des enseignants de l'enseignement secondaire supérieur<sup>1</sup> à l'Université de Liège : le Cifen (Centre interfacultaire de formation des enseignants).

Cette contribution adopte la forme d'un compte rendu d'expériences, relatant la naissance de ce centre ainsi que les forces motrices et restrictives de son évolution. Cette initiative, motivée par la volonté de faire exister une formation des enseignants du secondaire supérieur, a d'abord été autogérée, et ce n'est que six ans plus tard que le relais a été assuré par les pouvoirs publics. C'est donc bien la vision et les initiatives des formateurs d'enseignants, soutenues et relayées par des personnes influentes de l'université, qui ont été déterminantes pour la naissance et les premières années de la vie de ce centre.

Ce texte analyse aussi les évolutions liées d'abord à l'apparition d'une première législation, spécifique à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB)<sup>2</sup> et dictée par des modifications importantes des conditions d'exercice du métier, ensuite à la volonté d'une harmonisation européenne des processus de formation (décret de Bologne).

C'est à une échelle locale que le chapitre décrit et analyse les processus de changement à l'œuvre dans le dispositif de formation de ces futurs enseignants. Il ne peut prétendre à une quelconque généralisation mais peut contribuer à la compréhension des processus à l'œuvre dans l'évolution des dispositifs. Il est construit de manière à alimenter une réflexion sur les facteurs qui ont joué un rôle moteur dans la genèse et l'évolution de ce centre.

Ce centre a pris une part de responsabilité dans l'évolution du paysage éducatif en FWB : il a en effet activement participé aux travaux d'instances<sup>3</sup> chargées, par les autorités de tutelle responsables de la formation des

---

1. En Belgique, la scolarité est obligatoire de 6 à 18 ans, c'est-à-dire pendant douze ans, dont une partie, au moins (jusqu'à 15 ans), à temps plein, comportant au maximum sept années d'enseignement primaire et les deux premières années de l'enseignement secondaire. Les enseignants ciblés par cet article, formés à l'université, enseignent principalement les cours généraux dans les années 9 à 12 de l'obligation scolaire, principalement celles qui sont dédiées à la poursuite d'un enseignement général.

2. Pour simplifier et alléger le texte, nous utilisons majoritairement la dénomination actuelle « Fédération Wallonie-Bruxelles » (désormais FWB) pour désigner l'enseignement en Belgique francophone, même si certains extraits du texte portent sur une époque où la dénomination officielle était « Communauté française de Belgique ». L'appellation « Belgique francophone », plus générale, est également utilisée comme synonyme de FWB.

3. Par exemple, le Conseil de l'enseignement et de la formation (CEF), créé par le décret du 12 juillet 1990 auprès du Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation de la Communauté française de Belgique, était un organe consultatif dont la mission était de promouvoir la qualité de l'enseignement et de la formation, de la maternelle au supérieur, dans cette Communauté. Il fonctionnait comme une structure d'échanges et de collaborations entre les différents acteurs de ces deux champs. En 1995, ce Conseil a publié un important document intitulé « Formation des enseignants. Orientations générales ».

enseignants, d'émettre des propositions relatives à cette formation. Il poursuit cet engagement dans le contexte actuel selon des modalités qui ont nécessairement dû s'adapter. L'analyse de l'évolution du Cifen, de ses objectifs, de ses missions, de la dynamique engagée ainsi que des tensions qui l'ont traversé nous paraît être une source d'enseignement sur des modalités de changement des formations d'enseignants impulsées par ses acteurs directs et sur les traces qu'elles peuvent laisser, même quand les dispositions sont davantage pilotées de l'extérieur. Les deux auteurs du texte ont été formateurs dans ce centre : la première a été sa présidente de 2009 à 2013, et le second lui a succédé. L'analyse du fonctionnement actuel du centre et de ses perspectives dans un contexte qui a évolué dans le sens d'une harmonisation à l'échelle européenne complète la contribution.

Le texte est structuré en trois sections correspondant à des phases assez distinctes du développement du centre, elles-mêmes liées à l'évolution des dispositions législatives en matière de formation des enseignants à l'université. La première section analyse la naissance du centre, ainsi que les forces motrices qui ont contribué à son développement (2 et 3). La deuxième section débute avec un changement de taille : l'introduction d'une première législation orientant clairement l'organisation de cette formation des enseignants du secondaire supérieur (4). La troisième section étudie les modifications engendrées par l'unification européenne des dispositifs de formation, consécutive à la « Déclaration de Bologne » et à son application en Belgique francophone (5).

Comme la contribution de Derobertmeasure et Demeuse (chapitre 4) aborde le projet de réforme de la Formation initiale de *tous* les enseignants (désormais FIE) en FWB, nous ne développerons pas celle-ci, mais mentionnerons juste la place du Cifen dans le groupe de travail relatif à cette réforme.

## 2. LES FORCES MOTRICES DE LA CRÉATION DU CIFEN

L'initiative dont il est ici question est clairement « située » dans une histoire et un lieu spécifiques. Le regard posé est nourri de l'expérience de J. Beckers qui a participé à la naissance et à l'évolution du Cifen. Il est donc empreint de sa subjectivité, mais il a aussi été largement alimenté par les échanges avec les deux premiers présidents qui, à l'occasion de la commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire du centre, en août 2015, ont rappelé les étapes importantes de la vie du Cifen (Beckers, 2016 ; Mérenne, 2016 ; Motte, 2016), et avec son président actuel (Simons, 2016a, 2016b).

Cette première section tente d'analyser les éléments qui, au départ, dans un contexte légal aux prétentions minimalistes et aux concrétisations quasi inexistantes, ont suscité cette volonté d'innovation et orienté les choix posés. Elle s'attache aussi à l'identification des facteurs de son évolution.

Les enseignants du secondaire supérieur doivent-ils être formés à l'exercice de ce métier ? Cette question pourrait paraître incongrue : au nom